



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC
du 02 FEVRIER 2015 à 19 heures en Mairie

Mairie de Brison-Saint- Innocent

Présents : M. Jean-Claude CROZE, Florence DUNOYER, Jean-Michel FLAN, David ROULAND, Marthe MASSONNAT, Evelyne SIMON, Isabelle BARON, Alexandre BICHET, Anthony BONDAIN, Annouchka DAVOINE Hervé DELACOURT, Mireille FREROTTE, Claudine GILQUIN, Dominique LE GORREC, Florence MALARDEL, Pierre MASSON et Claire PRICAZ.

Absents excusés : MM. Jean-Marc BORNAND qui donne procuration à Marthe MASSONNAT, Philippe VARON qui donne procuration à Evelyne SIMON,

Convocation du 27 janvier 2015 affichée et envoyée le 27 janvier 2015.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Claude CROZE, Maire, ouvre la séance à 19 heures et nomme 2 secrétaires de séance : Marthe MASSONNAT et Claudine GILQUIN.

M. le Maire soumet à l'approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 : accord à l'unanimité du Conseil Municipal. Il présente l'ordre du jour.

1 - Prolongation de la délégation de service public « eau potable » conclue avec la SAUR

M. le Maire rappelle que la Commune a conclu en 1988 une délégation de service public avec la SAUR pour la gestion de l'eau potable, pour une durée de 30 ans, en même temps que la Ville d'Aix-Les-Bains.

Il informe qu'une jurisprudence de 2009 (l'arrêt « Olivet ») rend caduc les contrats supérieurs à 25 ans à compter de février 2015, ce qui est notre cas, sauf si la commune décide de maintenir la durée initiale, après avis de la DGFIP. Il fait part des études en cours à la CALB pour le transfert de cette compétence à l'intercommunalité.

Aussi, et compte-tenu de l'échéance prochaine en 2018 du contrat en cours, il propose de le maintenir jusqu'à son terme. Une demande d'avis de la DGFIP a été sollicitée par courrier du 02/12/2014, en cours de traitement. Dans l'attente, il convient de prendre acte du maintien du contrat en cours afin de neutraliser les effets juridiques de la jurisprudence susvisée.

Le vote à main levée emporte l'approbation à l'unanimité du maintien jusqu'à son terme initial du contrat de délégation de service public pour la gestion de l'eau potable conclu avec la SAUR en 1988 jusqu'au 30 juin 2018.

M. le Maire clôt l'ordre du jour à 19 heures 30 et lève la séance.

Le Maire,


Jean-Claude CROZE



Date d'affichage : 03 février 2015